



## **L'offre de logements pour enseignants-chercheurs**

Aix-en-Provence / Marseille



## SOMMAIRE

### L'offre à Aix-en-Provence

Averroès (Aix Ouest)	p.6
Les Fenouillères (Aix Sud)	p.8
Les Gazelles Mezzanine (Aix Centre)	p.10
Les Gazelles Théâtre (Aix Centre)	p.12

### L'offre à Marseille

Luminy (Marseille sud)	p.14
Alice Chatenoud (Marseille Nord)	p.16
Gaston Berger (Marseille Centre)	p.18
Sylvabelle (Marseille Centre)	p.20

### Pour vous repérer



Cuisine



Pizzeria



Laverie



Parking



Internet



Restaurant  
Universitaire



Gardiennage  
24h/24



Cour  
intérieure



Salon



Téléviseur



## PRÉSENTATION DES LOGEMENTS ET MODALITÉS DE RÉSERVATION

Le Crous d'Aix-Marseille Avignon a développé son offre de logements pour chercheur-euse-s invité(e)s, afin d'offrir des conditions d'accueil et de logement à la hauteur des standards internationaux, à des prix accessibles.

**Ces locations sont encadrées par les conditions générales de location figurant en fin de brochure et feront l'objet d'un contrat de location.**

### Prestations

- **Linge de lit et de toilette à l'arrivée** (draps et serviettes pour une personne + un kit de recharge pour les séjours de + de 8 jours)
- **Connexion internet illimitée et haut débit** (inclus dans le prix du séjour)
- **Espace bureau**
- **Salle d'eau ou de bain privée**
- **Cuisine équipée privée** (sauf Sylvabelle, cuisine commune) : réfrigérateur, plaques, petits électroménagers, vaisselle et ustensiles
- **Matériel de nettoyage** (balai, balayette, pelle, seau, serpillière)

### Sauf indication contraire

L'entretien, le changement du linge, le ménage quotidien, et en fin de séjour sont à la charge de l'occupant. En cas d'état des lieux ou inventaire non conformes, les frais de nettoyage, pertes ou dégradations seront déduits du dépôt de garanti ou facture. Le forfait ménage fin de séjour applicable est facturé 50€ TTC.

### Public

Enseignants chercheurs invités, chercheurs étrangers (post-doctorants, chercheurs confirmés). À titre dérogatoire et en fonction des disponibilités, des doctorants peuvent y être logés pour des séjours de deux mois au maximum.

### Durée des séjours

Minimum 3 nuits jusqu'à six mois, et exceptionnellement plus, mais sans excéder de 12 mois.

### Réception

Du lundi au vendredi, arrivées à partir de 14h00, départs avant 10h00.

### Réservation

- En ligne sur l'application Labolog : [www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr](http://www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr)
- Demande à saisir au minimum 7 jours ouvrés avant la date d'arrivée prévue
- Une seule demande pour un même individu et pour une même période (Estimation tarifaire/devis en ligne)
- Les enseignants-chercheurs venant en couple ou en famille doivent le préciser.

En fonction des disponibilités, une proposition vous sera adressée par e-mail avec les codes d'accès pour valider votre dossier.

### Documents à fournir

#### Au moment de la demande :

Lettre d'invitation de la structure d'accueil (période de séjour + mode de financement)

#### Après acceptation de la proposition

- Documents d'identité
- Visa

### Mode de paiement

Bon de commande ou paiement en ligne de la réservation

Paiement sur place du séjour CB ou chèque (pas d'espèces)

Tarifs indiqués hors TVA et hors Taxe de séjour (taux de TVA en vigueur au 01/01/2020 10%)



# Résidence Averroès

...



6

**15 logements confortables et lumineux**

**12 T1 bis et 2 T2 et 1 T3**

offrent un confort moderne dans une aile réservée aux enseignants chercheurs.

Les T2 sont prévus pour un couple et le T3 pour une famille en séjour longue durée.

À proximité de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH).



Résidence universitaire Averroès  
rue Joseph Diouloufret - 13090 Aix-en-Provence  
[logt.chercheurs.aix@crous-aix-marseille.fr](mailto:logt.chercheurs.aix@crous-aix-marseille.fr)  
**BUS Aixpress et 8**



## Superficie

**T1 bis** : 36m<sup>2</sup>

**T2** : 54 m<sup>2</sup>

**T3** : 72m<sup>2</sup>

## Literie

**T1 et T2** : 1 grand lit de 140x190 cm

**T3** : 1 grand lit de 140x190 cm  
+ 1 lit 90x190 cm

## Équipement

### Cuisine équipée :

Réfrigérateur, plaques,  
petits électroménagers,  
vaisselle, ustensiles

**Salle de bain** avec douche

## Prestations



## Services collectifs



	T1 Bis	T2	T3
<b>Nuit</b>	60€ HT	-	-
<b>Semaine</b>	200€ HT	-	-
<b>Quinzaine</b>	350€ HT	400€ HT	500€ HT
<b>Mois</b>	500€ HT	600€ HT	750€ HT

## Réservation en ligne :

[www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr](http://www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr)

# Résidence Les Fenouillères

...



8

## 21 logements confortables

18 T1 bis et 1 T2

Lumineux et équipés. Les logements sont situés au calme dans une aile réservée, côté parking et disposent d'un salon commun propice aux échanges conviviaux.

Le T2 est prévu pour un couple, avec une pièce à vivre équipée d'un canapé-lit.

À proximité du campus Lettres Schuman et de l'IUT - Bibliothèque universitaire



Résidence universitaire Les Fenouillères  
255 avenue Gaston Berger - 13090 Aix-en-Provence  
[logt.chercheurs.aix@crous-aix-marseille.fr](mailto:logt.chercheurs.aix@crous-aix-marseille.fr)  
BUS Aixpress et 9



## Superficie

T1 bis : 33m<sup>2</sup>

T2 : 46m<sup>2</sup>

## Literie

1 grand lit de 140x190 cm

## Équipement

### Cuisine équipée :

Réfrigérateur, plaques, petits électroménagers, vaisselle et ustensiles

**Salle de bain** avec baignoire

## Prestations



## Services collectifs



	T1 Bis	T2
Nuit	60€ HT	-
Semaine	200€ HT	-
Quinzaine	350€ HT	400€ HT
Mois	500€ HT	600€ HT

## Réservation en ligne :

[www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr](http://www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr)

# Résidence Les Gazelles mezzanine ...



10

## 4 studios spacieux et lumineux avec mezzanine et entrée individuelle.

Logements situés dans un environnement boisé et agréable où vous pourrez admirer le pavillon 1 réalisé par l'architecte Fernand Pouillon, et inventorié au patrimoine architectural contemporain.

À proximité du campus de Droit et Lettres.



**AIX CENTRE**

Cité universitaire Les Gazelles  
31 avenue Jules Ferry - 13100 Aix-en-Provence  
[logt.chercheurs.aix@crous-aix-marseille.fr](mailto:logt.chercheurs.aix@crous-aix-marseille.fr)  
BUS 8 et M2



**Superficie**  
Studios : 28m<sup>2</sup>

**Literie**  
1 grand lit de 140x190 cm  
en mezzanine

**Équipement**  
**Cuisine équipée :**  
Réfrigérateur, plaques,  
petits électroménagers,  
vaisselle et ustensiles  
**Salle de bain avec douche**  
à l'italienne

**Prestations**



**Services collectifs**

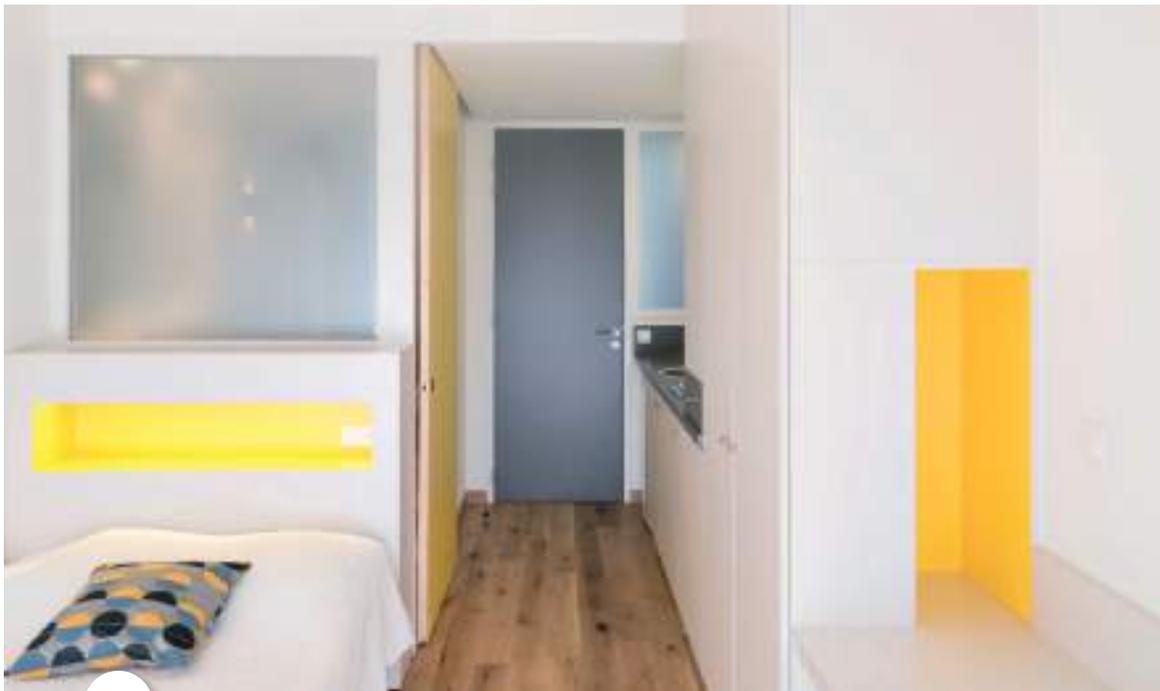


Nuit	40€ HT
Semaine	180€ HT
Quinzaine	300€ HT
Mois	480€ HT

**Réservation en ligne :**  
[www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr](http://www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr)

# Résidence Les Gazelles Théâtre

...



12

## 4 studios lumineux et calmes

Logements situés au dessus du Théâtre Les gazelles, sur la place entre les Pavillons 2 et 3, avec vue sur un espace arboré

Leur proximité du centre ville vous permettra de profiter pleinement de votre séjour.

À proximité des campus de Droit et Lettres.



Cité universitaire Les Gazelles  
31 avenue Jules Ferry - 13100 Aix-en-Provence  
[logt.chercheurs.aix@crous-aix-marseille.fr](mailto:logt.chercheurs.aix@crous-aix-marseille.fr)  
BUS 8 et M2



**Superficie**  
**Studios : 20m<sup>2</sup>**

**Literie**  
1 grand lit de 140x190 cm

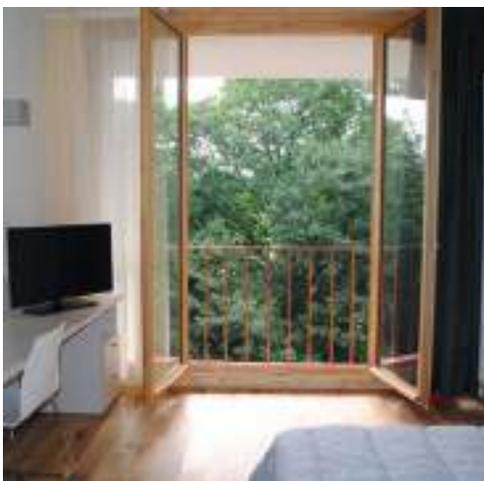
**Équipement**  
**Cuisine équipée :**  
Réfrigérateur, plaques,  
petits électroménagers,  
vaisselle et ustensiles  
**Salle de bain avec douche**



**Prestations**



**Services collectifs**



Nuit	40€ HT
Semaine	175€ HT
Quinzaine	280€ HT
Mois	460€ HT

**Réservation en ligne :**  
[www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr](http://www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr)

# Résidence Luminy

...



14

## 25 studios confortables, spacieux, lumineux et équipés

Logements de standing situés au coeur du campus de Luminy (bat B et E).

La résidence propose une formule confort  
pour un séjour en toute tranquillité.

Proximité immédiate des paysages exceptionnels du massif des Calanques.



**MARSEILLE SUD**

Cité universitaire Luminy  
171 avenue de Luminy - 13009 Marseille  
logt.chercheurs.luminy@crous-aix-marseille.fr  
BUS : 21 -24 et Jetbus



**Superficie**  
Studio : 25m<sup>2</sup>

**Literie**  
1 grand lit de 140x190 cm

**Équipement**  
**Cuisine équipée :**  
Réfrigérateur, plaques,  
petits électroménagers,  
vaisselle et ustensiles  
**Salle d'eau**



**Prestations**



**Services collectifs**



	Formule séjour	Formule confort (Formule séjour + changement hebdomadaire du linge Et ménage)
Nuit	40€ HT	40€ HT
Semaine	180€ HT	209,10€ HT
Quinzaine	300€ HT	336,36€ HT
Mois	480€ HT	540,90€ HT

**Réservation en ligne :**  
[www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr](http://www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr)

# Résidence Alice Chatenoud

...



16

**10 Chambres d'hôtes équipées**

**2 avec lit 1 place, 8 avec lit 2 places**

Résidence située au cœur du campus Saint-Jérôme et  
proche toutes commodités (transport, centre commercial)



**MARSEILLE NORD**

Cité universitaire Alice Chatenoud  
avenue Henri Poincaré - 13013 Marseille  
[logt.chercheurs.mrsnord@crous-aix-marseille.fr](mailto:logt.chercheurs.mrsnord@crous-aix-marseille.fr)  
**BUS B3 - 32- 33 -34 + métro 1**



## Superficie

**2 Chambres :** 10 à 15m<sup>2</sup>

**8 Chambres :** 15-18m<sup>2</sup>

## Literie

Lit 1 place 90x190 cm

Lit 2 places 140x190 cm

## Équipement

### Coin cuisine :

Réfrigérateur, plaques, petits électroménagers, vaisselle et ustensiles

**Salle de bain** avec douche

## Prestations



## Services collectifs



	Chambre lit 1 place	Chambre lit 2 places
Nuit	22€ HT	33€ HT
Semaine	105€ HT	130€ HT
Quinzaine	155€ HT	230€ HT
Mois	290€ HT	420€ HT

## Réservation en ligne :

[www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr](http://www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr)

# Résidence Gaston Berger

...



18

## 2 magnifiques T4 situés au cœur du campus Saint-Charles

Vous y apprécierez le confort de leurs salons  
ainsi que l'ambiance personnalisée  
et chaleureuse de leurs 3 chambres individuelles.



**MARSEILLE CENTRE**

Cité universitaire Gaston Berger  
30 rue Lucien Rolmer - 13003 Marseille  
[logt.chercheurs.mrscentre@crous-aix-marseille.fr](mailto:logt.chercheurs.mrscentre@crous-aix-marseille.fr)  
**Gare SNCF St Charles - métro**



## Superficie

T4 : 100 et 125m<sup>2</sup>

## Literie

1 Lit 2 places 140x190 par chambre

## Équipement

### Cuisine équipée :

Réfrigérateur, plaques, four  
petits électroménagers,  
vaisselle et ustensiles

**Salle de bain** avec baignoire

**Salon** avec canapés

**Balcon individuel** avec table  
et chaises



## Prestations



## Services collectifs



Nuit	40€ HT
Semaine	175€ HT
Quinzaine	280€ HT
Mois	460€ HT

Le logement peut être loué dans son intégralité au mois 1100€HT

### Réservation en ligne :

[www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr](http://www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr)

# Résidence Sylvabelle

...



20

## 25 Chambres dans un immeuble de caractère

Résidence située en plein cœur de  
Marseille, à proximité de la Préfecture et du site de la Timone.

Accès sécurisé permettant les arrivées et les départs 24h/24 et 7j/7.



**MARSEILLE CENTRE**

Résidence Sylvabelle 169 rue Syvabelle  
13006 MARSEILLE  
logt.chercheurs.mrscentre@crous-aix-marseille.fr  
**BUS 41 et 49**



## Superficie

**Chambres :** de 12 à 15m<sup>2</sup>

## Literie

Lit 1 place 90x190 cm

Lit 2 places 140x190 cm

## Équipement

Salle d'eau

Réfrigérateur mini

## Prestations



## Services collectifs



	Chambre lit 1 place	Chambre lit 2 places
Nuit	40€ HT	40€ HT
Semaine	175€ HT	175€ HT
Quinzaine	280€ HT	280€ HT
Mois	460€ HT	460€ HT

## Réservation en ligne :

[www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr](http://www.logtchercheurs.crous-aix-marseille.fr)

# Les conditions générales



## Art. 1 - RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Les présentes conditions générales font partie intégrante du contrat d'hébergement, lequel est soumis au statut des Résidences de Tourisme du pays concerné sans aucune possibilité de maintien dans les lieux ni de domiciliation.

Elles prévalent sur toute condition générale d'achat du preneur.

## Art. 2 - RÉSERVATION

La réservation d'un logement enseignant chercheur dans une Résidence du CROUS n'est valable qu'après acceptation de la réservation du preneur par le CROUS. La confirmation de la réservation du preneur par le CROUS reste à l'entière discrétion du CROUS. Aucune attestation d'hébergement ne sera remise avant arrivée.

De plus, la réservation doit, pour être ferme, être garantie par un bon de commande émis par un établissement réputé ou encore être suivie du paiement d'un acompte de 50% du montant total de la réservation sans que cela n'excède un mois de loyer.

Le preneur doit également fournir l'ensemble des pièces demandées par la résidence pour valider la réservation.

Les réservations acceptées par le CROUS et ayant fait l'objet d'un acompte [ou d'une garantie] seront conservées jusqu'à sept jours avant la date prévue d'arrivée. A défaut de règlement de cet acompte ou d'un bon de commande, la résidence établira une facturation selon article 6 au plus tard sept jours avant la date prévue d'arrivée, et la réservation sera automatiquement annulée.

Les réservations effectuées moins de sept jours avant la date prévue d'arrivée devront nécessairement être garanties par le paiement de l'intégralité du séjour.

Les arrivées sont prévues après 14h et les départs avant 10h.

## Art. 3 - CONDITIONS DE PAIEMENT

### Art 3.1 FACTURE

Les factures émises par la résidence doivent être payées immédiatement sur présentation. Le jour de l'arrivée du preneur, le CROUS lui facturera l'intégralité de son séjour, à l'exception des séjours d'une durée supérieure à 2 mois dont les factures seront émises et présentées en début de période.

Le paiement de toutes les prestations en option sera exigé sur présentation de la facture correspondante.

## Art 3.2 DÉPÔT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie sera payé par de l'occupant d'un montant de :

- 100€ pour les séjours de 8 à 29 jours
- 300€ pour les séjours de 30 jours ou plus

Dans un délai d'un mois, le dépôt de garantie sera restitué à la fin du séjour si l'état des lieux de sortie est conforme, à défaut il sera restitué déduction faite des réparations, remplacements ou nettoyage des lieux.

Dans les cas où il a été convenu que le paiement du séjour d'un preneur serait effectué par un tiers sous couvert d'un bon de commande, L'émetteur du bon de commande devra s'acquitter de toutes les dégradations ou pertes survenues durant le séjour et constaté par la résidence après le départ de l'occupant.

## Art. 4 - PRIX et PRESTATIONS

### Art 4.1. PRIX

Les prix sont indiqués en euros et comprennent la mise à disposition d'un logement équipé, ainsi que le linge de maison et de toilette pour une personne.

Les prix sont révisables par vote du conseil d'administration du CROUS.

Le CROUS se réserve le droit de répercuter tout changement en termes de taux de TVA ou taxes de séjour qui pourraient être décidés ultérieurement. Les prix sont indiqués HT, le taux en vigueur de TVA est de 10% et sera appliqué.

### Art 4.2. PRESTATIONS

Politique famille : pour les enfants de 2 ans et moins, un lit parapluie peut être mis à disposition sous réserve de disponibilité et que ce soit mentionné à la réservation et si le logement le permet. Les enfants à partir de 12 ans sont considérés comme adulte.

Sauf indications contraires précisées dans le contrat de location :

- le ménage en cours de séjour est à la charge du preneur.
- le renouvellement du linge n'est pas prévu en cours de séjour, le preneur dispose d'une laverie dans la résidence. Toutefois, pour les séjours de plus de 8 jours un kit linge supplémentaire sera mis à disposition dans le logement. Charge à l'occupant d'en changer et d'en assurer le nettoyage.
- la fourniture de linge de maison supplémentaire sera facturée.

## **Art. 5 - MODIFICATIONS DE RÉSERVATION OU DE DURÉE**

Ces logements sont destinés à des courts ou moyens séjours (3 jours à 6 mois) et exceptionnellement plus sur dérogation du directeur, sans dépasser une durée totale d'un an.

Sous réserve de disponibilité et à la discrétion du CROUS, la durée du séjour peut être prolongée, sans obligation de maintien dans le même logement ni au même prix.

Veillez noter que toute modification tarifaire liée à une prolongation de séjour s'appliquera rétroactivement sur le compte du preneur à compter de la date de son arrivée.

En cas de départ anticipé le preneur reste redevable du montant total de la réservation initiale. A l'exception des séjours de plus de 3 mois où un préavis d'un mois sera exigé en cas de départ anticipé.

En cas de départ pour force majeure avérée, aucun préavis ne sera exigé. Toutefois, le preneur ne pourra obtenir aucun remboursement des sommes déjà versées y compris l'acompte. L'occupant doit informer la résidence et procéder à un état de lieu avant son départ.

## **Art. 6 - ANNULATIONS / NON PRÉSENTATIONS**

Le preneur devra faire part de l'annulation de sa venue au plus tard 15 jours avant la date du séjour. L'acompte versé au titre de la réservation reste acquis au CROUS à titre de dédommagement. Toute annulation reçue après ce délai sera soumise à des frais d'annulation égaux au montant de la réservation. Le défaut d'arrivée [de la réservation] en cas d'absence d'annulation sera réputé être une "non présentation" et sera soumis au paiement par le preneur du montant total du séjour.

En cas d'annulation pour force majeure du fait du Crous, l'acompte sera restitué.

## **Art. 7 - OBLIGATIONS DU RÉSIDENT**

Le logement sera mis à la disposition du preneur dans un bon état d'entretien. Le preneur usera des lieux loués et de leurs installations en personne raisonnable et prudente, dans le respect des règles de vie en collectivité et de l'ordre public. Le preneur s'engage à procéder au nettoyage régulier des lieux et du linge de maison mis à disposition.

Une assurance couvrant les risques locatifs sera exigée pour les séjours supérieurs à 1 mois. (à fournir au plus tard 48h après l'arrivée) Il est strictement interdit de fumer dans les logements ou les locaux communs.

Pour des questions d'hygiène, les animaux ne sont pas autorisés.

Il est interdit d'héberger une personne étrangère à la résidence, sous peine d'expulsion.

Le logement est prévu pour un nombre déterminé

d'occupants, la présence du conjoint et/ou de un/ des enfants doit être précisée au moment de la réservation et stipuler sur le contrat (§accompagnant). Un inventaire figure dans chaque logement. Le preneur devra en vérifier l'exactitude et la qualité dès son arrivée et signaler à la réception toute anomalie, objets manquants ou dégradés, le cas échéant, dans les 24 heures suivant son arrivée. Lors du départ du preneur, l'inventaire et l'état de propreté du logement feront l'objet d'un contrôle par le CROUS et tout manque à l'inventaire ou dommage causé au logement sera facturé au preneur ou à l'émetteur du bon de commande.

Le preneur donne mandat au CROUS afin de pénétrer dans les locaux pour effectuer l'entretien quotidien.

Le CROUS se réserve le droit de pénétrer dans les lieux loués pour la sécurité ou toute mesure d'urgence.

## **Art. 8 - RESPONSABILITÉ**

La responsabilité du CROUS ne pourra pas être engagée en cas de vols ou de dégradations d'effets personnels, dans les logements, les locaux communs, les parkings et toutes autres dépendances ou annexes de la Résidence.

La responsabilité du CROUS ne pourra pas non plus être recherchée en cas de dépassement de la capacité d'accueil du logement par le preneur. En France : les dispositions des articles 1952 et suivants du code civil, relatives aux hôteliers, ne sont pas applicables.

## **Art. 9 - RÉSILIATION - SANCTIONS - NON RENOUVELLEMENT**

Le contrat sera résilié de plein droit, sans formalité et sans délai, en cas d'inexécution par le preneur de l'une de ses obligations ou de comportement inapproprié de nature à perturber le séjour des autres occupants et également en cas de non-respect de l'article 5 des présentes conditions générales. Le preneur devra immédiatement quitter les lieux et pourra être expulsé si besoin et avec le concours de la force publique.

Le non paiement du séjour vaut renonciation au bénéfice du contrat de location et entraîne remise des clés au CROUS et renonciation expresse au maintien dans les lieux.

## **Art. 10 - COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX**

La loi du pays de réservation d'un logement est applicable au contrat.

En cas de litige survenant dans l'exécution ou l'interprétation du présent contrat, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Marseille.



**Crous Aix-Marseille Avignon**  
31 avenue Jules Ferry  
13621 Aix-en-Provence cedex 1  
Tél. : 04 42 16 13 13 - Fax : 04 42 38 64 39



[www.crous-aix-marseille.fr](http://www.crous-aix-marseille.fr)